

Liberté Égalité Fraternité

Rectorat de Bordeaux Direction des Examens et Concours DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D338-48 à D338-51, portant règlement général des diplômes d'initiation à la mer, et l'article 4 de l'arrêté du 21 septembre 2020 relatif au Certificat d'Aptitude à l'Enseignement d'Initiation à la Mer.

## **ARRÊTĖ**

Article 1 : Le jury de l'examen du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement d'Initiation à la Mer est constitué comme suit pour la session 2023 :

## Président

Mme COUTURE Nadine
INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE HORS CLASSE

RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX BORDEAUX CEDEX SC.BIO. ET SC. SOCIALES APPLIQUEES

## Membre de l'enseignement

M. GUET Denis PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

M. HAUSARD Pascal PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE LPO DE LA MER GUJAN MESTRAS TECH INDUST ELECTRICITE MECANIQUE BATIME LPO DE LA MER GUJAN MESTRAS BIOTECHNOLOGIES DE LA MER CONCHYLI OSTRE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 16 juin 2023

Pour la Rectrice et par délégation Le Secrétaire Général Pour le Secrétaire Général Le Directeur des examens et concours